

comme une obligation rigide d'opposer automatiquement l'ensemble de nos forces militaires à toute agression où qu'elle se produise. Si l'on admettait en théorie une intervention collective illimitée sur n'importe quel théâtre, on finirait dans la pratique par n'avoir de sécurité réelle nulle part. Tout en reconnaissant toujours l'agression pour ce qu'elle est et tout en prenant contre elle des mesures appropriées, nous devons toujours user de discernement dans chaque cas particulier, afin de déterminer la façon précise dont l'obligation de sécurité collective peut le plus efficacement entrer en jeu pour empêcher les agresseurs d'exploiter les dispositions de la Charte de façon à disperser outre mesure les forces encore insuffisantes du monde libre. Il est certaines régions, évidemment, où l'agression devra se heurter à l'opposition automatique de toutes nos ressources militaires. Afin d'assurer la protection de ces régions-là, il est nécessaire que l'obligation générale énoncée dans la Charte soit précisée davantage et rendue plus rigoureuse. On ne saurait mieux y arriver qu'en concluant des pactes de sécurité applicables à certaines régions particulières; c'est là, d'ailleurs, le but immédiat du Traité de l'Atlantique-Nord.

La nécessité de choisir avec discernement la façon la plus efficace de satisfaire aux obligations que la Charte nous impose en matière de sécurité ne signifie pas que nous puissions jamais nous permettre de fermer les yeux sur tel ou tel acte d'agression, ni de distinguer entre les victimes éventuelles celles qu'il faudra secourir de celles qu'on abandonnera à leur destin. Il ne s'ensuit pas non plus qu'il existe une loi pour les forts et une loi pour les faibles. Cette nécessité signifie au contraire que la responsabilité de défendre le monde libre dans les circonstances actuelles est tellement grave que ceux sur qui elle repose devront faire preuve des plus hautes qualités d'intelligence et d'une grande délicatesse de conscience en choisissant l'endroit où les forces limitées dont ils disposent entreront en jeu. Ce principe n'offre peut-être pour le moment qu'un intérêt spéculatif, puisqu'une attaque d'envergure à main armée, où qu'elle se produise, pourrait fort bien provoquer une guerre générale et que l'une des tâches les plus pressantes de la diplomatie consiste à convaincre les agresseurs éventuels que, s'ils se jettent sur leurs voisins, ils doivent s'attendre à des représailles immédiates. Mais il s'est déjà rencontré des situations, même cette année, où la nécessité d'user de discernement s'est révélée de première importance; et il est fort possible que pareilles situations se reproduisent.

## V

N'allons pas conclure de là que le Gouvernement canadien soit, ou ait déjà été, tenté d'abandonner le principe de la sécurité collective. Les faits sont là. Le contingent que nous avons fourni aux forces des Nations Unies en Corée est le troisième en importance de tous ceux qu'ont offerts les membres de l'ONU. C'est précisément pour sauvegarder le principe de la sécurité collective que nos troupes, nos navires et nos avions se sont rendus en Corée. C'est également à cette fin que nous avons pris l'engagement de poster des éléments de brigade et onze escadrilles d'avions en Europe occidentale.

Que l'on ne s'imagine pas non plus que nous avons perdu confiance dans l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons que les Nations Unies ont toujours un rôle primordial à jouer en matière de sécurité et nous nous réjouissons de l'enquête qui se poursuit actuellement, aux termes de la résolution relative à l'« Union pour le maintien de la paix » adoptée en novembre dernier, sur les moyens à prendre pour que l'Organisation puisse exercer ce rôle de façon plus expéditive et plus efficace que par le passé. Je sais que l'ONU a d'autres fonctions importantes à remplir. Mais si elle ne parvient pas à s'affirmer en tant qu'organisme de sécurité, il est probable que sa vitalité sera gravement compromise. Sous l'énergique et ferme impulsion des États-Unis, l'ONU a relevé le défi en Corée et donné sa mesure comme moyen d'organiser la résistance collective à l'agression. Il ne faut pas compter, toutefois, que la théorie de la sécurité collective puisse passer dans la pratique sans que se dressent certains obstacles ou que se posent certains problèmes. L'un de ces problèmes est, à mon avis, de savoir tirer le meilleur parti possible des ressources militaires, grandissantes mais